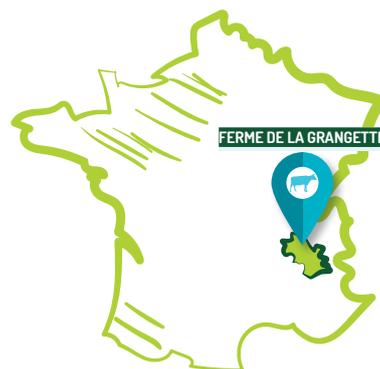


PÂTURER LES SURFACES NON MÉCANISABLES POUR À LA FOIS RESTAURER L'OUVERTURE DU PAYSAGE ET GAGNER EN AUTONOMIE SUR LA FERME.

Lors d'une visite sur la ferme communale de la Grangette, dans le massif de Belledonne, Romain a présenté l'historique de la ferme pour reconquérir des espaces abandonnés et intégrer des milieux naturels diversifiés pour produire du lait et gagner en autonomie.



VALORISER LES FRICHES EN ISÈRE



LA FERME COMMUNALE DE LA GRANGETTE

- Département : Isère (38)
- 3 associé.e.s en GAEC + 1,2 ETP salarié
- Commune : La Chapelle du Bard (Belledonne), à 700 mètres d'altitude
- Surfaces : 100 ha de prairies naturelles ; 35 ha fauchés, avec séchage en grange ; achat de céréales à l'extérieur.
- Animaux : 45 VL de race Abondance (4500 L/VL) + 40 génisses + 30 porcs engraisés, 2 chevaux et 2 ânes pour l'entretien des parcs.
- Production et commercialisation : Transformation fromagère et valorisation de la viande en direct ; fin de conversion AB.

Contexte de la ferme

UNE STRATÉGIE BASÉE SUR L'AUTONOMIE FOURRAGÈRE ET LA VALORISATION DES PRODUITS

La transformation des produits et leur commercialisation en vente directe, essentiellement à la ferme, permet une bonne valeur ajoutée. L'accueil d'un nouvel associé est prévu prochainement, en lien avec la construction d'une salle de découpe couplée au développement d'une activité de restauration à la ferme, en cohérence avec le projet global d'autonomie.

L'économie de l'élevage repose sur la recherche d'autonomie fourragère, avec des achats réduits au maximum pour l'alimentation des animaux, mais aussi la réduction des charges de mécanisation des parcelles. Le pâturage des différents lots d'animaux est ainsi prioritaire.

Le lait est produit toute l'année ; les vêlages sont surtout calés de l'automne à l'hiver pour faire du lait au foin (séchage en grange) et à la pâture à l'automne et au printemps. Les besoins sont ainsi limités en été, où Romain accepte une baisse de lait par vache, période difficile en termes de fourrage, avec la répétition des épisodes de chaleur et de sécheresse.

À terme, il est prévu d'utiliser une salle de traite mobile pour rendre accessibles aux laitières des parcelles éloignées de la ferme et plus en altitude, libérant des parcelles pour la fauche ou la mise en culture de céréales, et ainsi être plus résilient face au changement climatique.

Déclencheur de l'expérience

POURQUOI PÂTURER LES SURFACES NON-MÉCANISABLES ?

Cette ferme communale a été créée en 2012 pour reconquérir des espaces en friche sur la commune. L'enjeu vis-à-vis de l'entretien de ces surfaces est donc important, et la pression sociale est forte sur la "propreté" des parcelles, dans un contexte de grande précarité foncière.

L'éleveur s'accommode de cette demande sociale (commune, propriétaires, voisins) et l'accorde avec sa volonté d'autonomie, visant la mise en culture de céréales des parcelles les plus productives, et le gain de surfaces pâturables sur des espaces enrichis.

Objectif de l'expérience

RESTAURER UNE PARCELLE EMBROUSSAILLÉE POUR PRATIQUER LA FAUCHE

Lorsque Romain a récupéré cette parcelle embroussaillée il y a 2 ans, il l'a d'abord utilisée en "parcelle d'apprentissage" pour des génisses, valorisant ainsi sa diversité (ronces, églantiers, noisetiers, épines noires et frênes), avec la volonté de maîtriser la dynamique des ligneux.

Aujourd'hui, à la demande des propriétaires et des riverains de "réouverture et d'entretien du paysage", il souhaite la transformer à terme en parcelle de fauche.

Il s'agit donc de rendre cette surface mécanisable, et de regagner du pâturage pour les génisses et vaches taries sur des surfaces tout autant embroussaillées mais non mécanisables qui ne manquent pas sur la commune. Il a ainsi engagé cette parcelle en mesure débroussaillage pour bénéficier de subventions pour couper ou broyer les ligneux, et il prévoit de stopper la dynamique par la fauche et la pâture.



Pratiques mises en oeuvre

Le parc d'un hectare environ a été pâturé en 2018 par un lot de 5 génisses et 2 vaches taries, avec 2 passages d'une semaine au printemps et en fin de printemps et un passage en automne.

Les travaux de débroussaillage n'étaient pas encore réalisés lors de la visite.

OBSERVATION DE L'ÉLEVEUR

Il est relativement facile de faire régresser les ligneux par le pâturage en amenant les animaux au bon moment.

La croissance des ligneux ayant lieu plus tardivement que l'herbe, il est donc indispensable d'amener les animaux assez tard sur les parcs si l'on veut une consommation de la première pousse des ligneux. Si l'on fait pâturer trop tôt, il faudra repasser sur une herbe courte ce qui risque de pénaliser les plantes herbacées (pas de mise en réserve). Le lot de chevaux et d'ânes permet de finir l'herbe et les broussailles des parcelles en complément du pâturage des bovins.



Conseil d'éleveur pour décider du taux de broussailles acceptables selon les parcelles

Romain a appris à considérer que les ligneux sont utiles au pâturage, notamment l'été ou en fin d'automne lorsque l'herbe ne pousse pas. Les animaux les consomment volontiers et ils améliorent l'appétence de l'herbe grossière ou sèche (mélange vert / pailleux, stimulation de l'appétit liée à la diversité des bouchées prélevées par les animaux). Ils font aussi de l'ombrage pour l'herbe ce qui améliore le report sur pied. Enfin, les ligneux protègent les sols en pente et améliorent la fertilité des surfaces qui ne reçoivent jamais de fumier.



Résultats de l'expérience

Les broussailles ont été fortement impactées par la consommation régulière de leur croissance (jeunes tiges et feuilles). Les réserves énergétiques de leurs racines ont ainsi été réduites.

Il serait donc envisageable de continuer de faire pâturer cette parcelle pour faire régresser voire faire disparaître les ligneux bas en quelques années.

Romain envisage de transformer rapidement cette surface en fauche et va recourir à la mécanisation pour accélérer les choses. Le contrôle des rejets des ligneux sur les parties fauchées ne devrait pas être un problème, d'autant que la fauche des regains ou un pâturage sera programmé à la fin d'été ou l'automne.

Par contre, la coupe et broyage des feuillus et des épineux dans le haut de la parcelle plus pentue et accidentée, qui risque de ne pas pouvoir être fauchée, posent question. En effet, cette coupe risque de dynamiser et étaler les ligneux (rejets vigoureux sur les racines, défenses fortes avec lignification rapide et davantage d'épines), d'autant plus que le pâturage ne sera possible qu'en automne, bien trop tard par rapport à la croissance des rejets qui débutera au printemps.

Romain considère qu'il est aussi légitime dans son système de vouloir les faire régresser pour favoriser l'herbe pour les pâturages réservés pour le printemps ou l'automne, car l'appétence de l'herbe jeune est bonne et car il attend sur ces surfaces une forte pousse et repousse de l'herbe pour augmenter leur niveau de valorisation.

Romain vise donc une quantité de broussailles acceptable différente selon le rôle des parcs dans la chaîne de pâturage.

ZOOM SUR LE POTENTIEL SYLVOPASTORAL D'UNE PARCELLE BOISÉE

Lors de la visite, Romain a également présenté une parcelle boisée actuellement abandonnée. La situation proche des surfaces actuellement pâturées l'incite à envisager de l'intégrer dans la ferme, tout en conservant sa vocation de bois.

La couverture boisée très dense (100% de fermeture, avec feuillus divers) rend l'éclairage au sol très faible. Il faudrait des coupes d'éclaircie ou du layonnage pour favoriser une strate pastorale (herbe et broussaille) intéressante.

Le type de produits bois et leur valeur posent question (bois de feu, bois de sciage, bois énergie, bois d'industrie ?), ainsi que la recherche d'éventuelles entreprises forestières intéressées et compétentes pour valoriser ce type de forêt en lien avec une activité pastorale.

Discussion : Pour Romain, l'utilisation d'une telle parcelle pose également question en terme de gestion des clôtures, en terrain boisé et accidenté... D'un point de vue sylvopastoral, il s'agirait de valoriser cette surface autrement que par une coupe rase et une interdiction de pâturage ("défrichement" interdit par le code forestier). L'émergence de filière locale innovante et la gestion collective de ce type de surface serait nécessaire pour créer des conditions économiques acceptables (volumes suffisant, place de dépôt, scie mobile, chaudières locales, etc.).



DES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Ce retour d'expérience est lié aux fiches techniques accessibles sur le site du réseau www.paturajuste.fr.
| Savoir définir ses objectifs



SI CE RETOUR VOUS INSPIRE :

Faites nous part de vos remarques ou de vos pratiques mises en place chez vous :
addear38@wanadoo.fr / 09 60 03 50 14
contact@paturajuste.fr

ÉDITION :

SCOPELA, Février 2020
73340 Bellecombe en Bauges
contact@paturajuste.fr
paturajuste.fr



CE RETOUR D'EXPÉRIENCE A ÉTÉ ÉLABORÉ EN PARTENARIAT AVEC



Actions financées par le Département de l'Isère dans le cadre du programme sur la stratégie locale de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole, forestier et naturel (mesure 16-72 du PDR)